



C'est quoi le réseau solidaire ?

Le réseau solidaire est un Transport d'Utilité Sociale (TUS) basé sur l'entraide entre habitants afin de trouver une solution de déplacement pour toutes les personnes empêchées de se déplacer.

Il est porté par une association locale créée par des acteurs publics et privés.

Pour qui ?

Le réseau solidaire est destiné à toutes les personnes :

- Empêchées de mobilité ;
- Habitant l'une des 29 communes de Combrailles, Sioule & Morge ;
- Ayant plus de 16 ans ;
- Ne relevant pas d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière.

Où ?

Le lieu de départ ou d'arrivée des trajets doit être localisé sur le territoire de la Communauté de communes de Combrailles, Sioule & Morge.

Le trajet ne doit pas dépasser les 60 km aller.



Pour lancer le service,
nous avons besoin de
bénévoles !

Vous êtes disponibles de temps en temps ?

Vous avez envie de rencontrer des personnes de votre territoire ?

Devenez bénévole et recevez une indemnisation lorsque vous réalisez un trajet pour une personne sans solution de transport.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1



Bénéficiaire

Remplir une

fiche d'inscription.

Bénévole

Remplir une

fiche d'inscription.

Par courrier :

Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme

4, rue André Moinier

63000 Clermont-Ferrand

Par mail :

reseausolidairecsn@pdm63.fr

En ligne :

Sur le site internet de la PFM63

2



Entretien avec l'un des
gestionnaires du service :

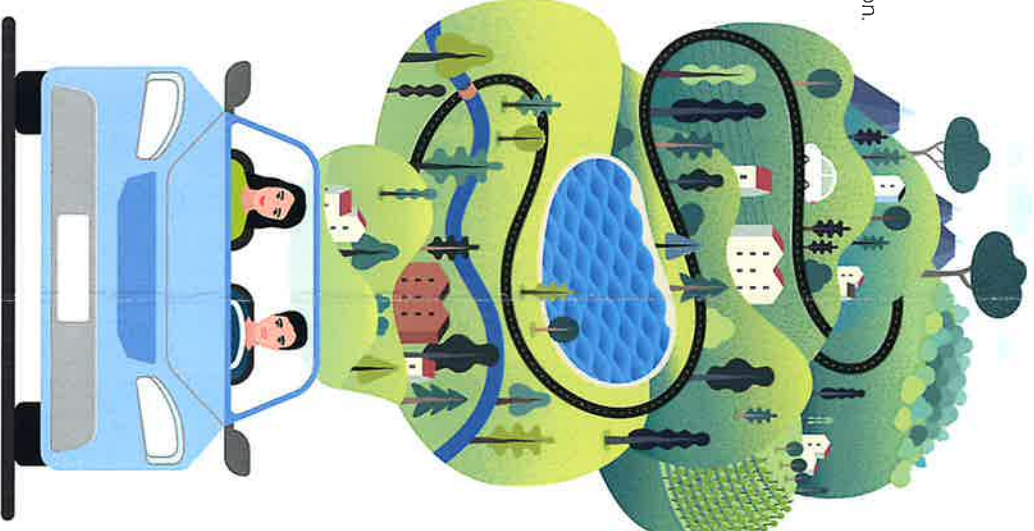
Pour expliquer le service et finaliser
l'inscription.

3



Une fois inscrit, le bénéficiaire peut
solliciter des trajets en contactant
le service.

Cette demande devra être faite
1 semaine avant la date du trajet.



4



Recherche d'une solution par le service

1. Orientation vers les transports existants,
2. Sollicitation des conducteurs bénévoles
disponibles.

3. Mobilisation d'un conducteur
professionnel si le trajet est garanti
(liste des trajets garantis au dos).

5



Confirmation du trajet au
bénéficiaire et au bénévole par
un SMS précisant les modalités du
déplacement.

6



Réalisation du trajet

€

7

Participation / Indemnisation

Bénéficiaire >>> Participation financière
avant le trajet (par chèque, espèce,
virement ou Chèque Mobipus).

Bénévole >>> Remboursement par virement
mensuel en fonction des trajets réalisés.
Aucune transaction financière entre le
bénéficiaire et le bénévole